

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-05-11

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 11^e jour du mois de Mai deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, madame et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : JULIE POTVIN, et GEORGES BARRETTE. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de règlement 349-21
4. Avis de motion
5. Demande de paiement no 2 centre des loisirs
6. Période de question
7. Levée de la séance

2021-05-095

1. Ouverture et séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;

<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

Considérant le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence

Considérant que l'arrêté ministériel *décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020*, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolu unanimement l'ouverture de la séance et que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2021-05-096

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

2021-05-097

3. Adoption du projet de règlement numéro 349-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 228

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de lotissement numéro 228 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal désire apporter certaines modifications à son règlement de lotissement;

En conséquence, Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement;

1° d'adopter le projet de règlement numéro 339-21 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de publier un avis annonçant la possibilité aux citoyens concernés de transmettre leurs commentaires à l'égard de ce projet de règlement en remplacement de l'assemblée publique de consultation normalement prévue par la Loi, conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la *Santé et des Services sociaux*.

4. Avis de motion

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Louise Bérubé qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 349-21 et intitulé ; Adoption du projet de règlement numéro 349-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 228

2021-05-098

5. Demande de paiement no 2 : Centre communautaire

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André fillion et résolue unanimement d'autoriser le paiement no 2 au montant de 56 486.95 \$plus taxe à Construction F. Ouellet et d'autoriser le directeur général Jean-Noel Barriault à en faire le paiement

2021-05-099

6. Levé de l'assemblée

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier